**Formulaire de demande de mise en service**

C'est avec plaisir que nous traiterons votre demande de mise en service de la pompe à chaleur NIBE. NIBE ne peut pas effectuer une mise en service tant que l’installation n’est pas prête à l’emploi. L’installation doit être entièrement raccordée aussi bien hydrauliquement qu'électriquement conformément aux prescriptions d’installation. L’installation doit également être facilement accessible en en toute sécurité. Nos techniciens ne disposent pas de matériel propre pour accéder, par exemple, aux toits et s'y déplacer en toute sécurité (échelle,...). Le client/ installateur doit s’en occuper !

Veuillez compléter le formulaire et envoyez votre demande au moins 10 jours ouvrables avant la date de mise en service souhaitée.

**Appareil**

Numéro de série/code d’article NIBE (\*)



Si le numéro de série n’est pas connu, indiquer le code d’article à 6 chiffres.

Date de l’installation



Date de fabrication



**Installateur**

Code postal (\*)



Numéro de maison (\*)



Nom de l’entreprise (\*)



CCI / Numéro d’entreprise BE (\*)



Rue (\*)



Localité (\*)



E-mail (\*)



Téléphone (\*)



L’e-mail est obligatoire pour le bon suivi de votre demande.

**Adresse de l’installation**

Code postal (\*)



Numéro de maison (\*)



Nom



Téléphone



Rue



Localité



Lieu de l’installation (partie extérieure)



**Commande**

Date souhaitée



Attention! La date définitive sera confirmée par notre coordinateur de service.

Si les travaux de mise en service programmés ne peuvent pas directement être effectués ou s'ils sont retardés parce que les conditions mentionnées ci-dessus n’ont pas été respectées, NIBE sera obligé de facturer des frais et éventuellement d’annuler la mise en service. Lors de l’exécution des travaux, le résident et un employé de l’entreprise d’installation doivent être présents.

Référence facture d’achat (\*)



Description



(\*) champ obligatoire

Lorsque vous appuyez sur le bouton « Envoyer la demande », un e-mail contenant un lien vous sera envoyé. Votre demande sera prise en compte après activation de ce lien.

Pour que la mise en service de la pompe à chaleur se déroule bien dans les meilleures conditions, il est important :

1. que la pompe à chaleur soit entièrement raccordée électriquement et soit sous tension depuis au moins 24 heures (en raison du préchauffage du compresseur).
2. que la pompe à chaleur soit raccordée et remplie au niveau hydraulique et/ou au niveau frigorifique.
3. que tous les capteurs de température sont entièrement connectés.
4. que la source et l’installation de chauffage central soient purgées de manière optimale en laissant tourner la pompe source en continu pendant les 10 jours qui précèdent la mise en service et ce conformément aux prescriptions.

5. que l’eau du collecteur de sol ou du circuit intermédiaire soit rempli avec un pourcentage suffisant d’antigel.
6. que, dans le cas d’une pompe à chaleur sur air extrait, vous connaissiez le débit de la ventilation nécessaire et que les bouches d’aspiration soient réglées en fonction de cette valeur.

Pour plus d'informations sur le coût de la mise en service, voir nos tarifs sur le site Internet.

[Tarifs de service](https://www.nibe.eu/be/fr/installateur/conditions-et-tarifs/tarifs)

D’accord avec le prix et les conditions ?

